Saint Guillaume
Sainte Geneviève
école - collège - lycée
Since 1871

TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

INSCRIPTION – REINSCRIPTION

FORFAIT✳	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Inscription	80 €	80 €	80 €
Réinscription	60 €	60 €	60 €

CONTRIBUTION des FAMILLES

Calculée à partir du revenu fiscal de référence 25 de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) ★				
CATEGORIES		ECOLE	COLLEGE	LYCEE
A	Jusqu'à 2930	45 €	63 €	88 €
B	De 2931 à 6500	53 €	71 €	99 €
C	De 6501 à 11499	63 €	82 €	113 €
D	De 11500 à 12786	73 €	91 €	120 €
E	De 12787 à 15000	81 €	100 €	127€
F	De 15001 à 20000	93 €	112 €	136 €
G	De 20001 à 25000	105 €	122 €	144 €
H	Supérieur à 25001	116 €	134 €	154 €

★ **Assurance scolaire comprise Mutuelle Saint Christophe**

★**Joindre obligatoirement la photocopie de l'avis d'imposition. A défaut, nous appliquerons la catégorie H.**

DETERMINATION DE LA CATEGORIE POUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE :

$$\text{Calcul} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024
- Personnes vivantes maritalement : copie intégrale des 2 avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.
- Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non-conciliation.
- Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 du parent qui a la garde de l'enfant.
- Pour les gardes alternées : fournir les avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 des 2 parents (une moyenne des contributions sera effectuée) aux familles ayant plusieurs enfants dans le groupe scolaire Sainte Geneviève/Saint Guillaume.

REDUCTION

2ème enfant	-15%
3ème enfant	-30%
4ème enfant	-50%

RESTAURATION

- Elève demi-pensionnaire : forfait de 4 repas /semaine
  Le forfait est calculé sur la période septembre à la date de fin des cours qui peut varier suivant le niveau et les dates d'examens

Maternelle :	790 €	soit 79.00 €/mois
Ecole :	845 €	soit 84.50 €/mois
Collège :	865 €	soit 86.50 €/mois
Lycée :	900 €	soit 90 €/mois

  Remboursement uniquement en cas d'hospitalisation avec justificatif

- Repas occasionnel pour les externes : 7.50 € - Une facture mensuelle sera établie.

ADHESION À l'APEL – Association des parents d'élèves : Cotisation annuelle facultative de 25 €

TEMPS PERISCOLAIRE : ATTENTION : PAS DE GARDERIE LE MERCREDI sur les 2 ECOLES

- **ECOLE SAINTE GENEVIEVE**

De la maternelle au CP : Horaires de 7H30 à 8H30 / 11H30 à 13H / 16H30 à 18H30.
L'ALAE est assuré par un prestataire « Chicplanet'Kids » – Voir le document joint pour les tarifs

Du CE1 au CM2 : Garderie et aide aux devoirs : Horaires de 7H30 à 8H30 et de 17H à 18H30
Tarifs : 2€ le matin - le soir →4€
Forfait de surveillance pause méridienne +10€/mois
Fournitures scolaires : Une information sera communiquée ultérieurement

- **ECOLE SAINT GUILLAUME :** Horaires : de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 18H30.

Garderie : Horaires : de 7H30 à 8H30 et 16H30 à 18H30. Tarifs : 2€ le matin - le soir → 4€
Forfait de surveillance pause méridienne +10€/mois
Fournitures scolaires : 40€ pour les maternelles / 50€ pour les élémentaires

- **COLLEGE et LYCEE** : Etude de 17H à 18H30 – Tarif : 4€

Attention : toute heure entamée sera facturée

FACTURATION :
Une facture annuelle détaillée (contribution familiale, la restauration en demi-pension, APEL, cahiers d'activités) émise vers le 25 septembre 2025 et envoyée via **Ecole Directe** **(attention pour toutes modifications liées à la facturation tout mois commencé est dû).**
Les frais annexes tels que l'étude, la restauration externe, le renouvellement de la carte d'identité élève, les voyages, les sorties diverses, … seront à régler directement via **Ecole Directe** sous forme de « porte-monnaie de paiement » ou de « service ».

PAIEMENTS :

- Par prélèvement mensuel automatique : sur 10 mois soit du 15 octobre au 15 juillet inclus,

Pour tout rejet impayé (pour provision insuffisante, sur ordre du payeur, ou tout autre raison) des frais d'un montant de 15 € seront appliqués.

- Ou par CB via **Ecole Directe** : au comptant ou par mensualité sur 10 mois du 15 octobre au 15 juillet.